

L'école a participé au concours des Écoles Fleuries.

Le prix découverte et protection de la biodiversité lui a été décernée



L'école a participé au concours des Écoles Fleuries.

L'école de Beaumarchès a participé au concours des Écoles Fleuries.

Le concours des « Écoles Fleuries » est une activité pédagogique qui est co-organisée, chaque année scolaire, par les DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale), et par l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École), sous la responsabilité, respectivement, de Chantal Laporterie (DDEN) et de Jean-Pierre Guérin (OCCE).

Ces activités de fleurissement et de jardinage participent à la formation de la personne et du citoyen, dans une démarche coopérative, par la réalisation de projets collectifs et du « vivre ensemble », on améliore la vie de tous au sein de l'école.

Cette action était intégrée dans le Projet éco-école mené toute l'année scolaire par l'équipe enseignante.

Elles sont le support d'acquisition de connaissances dans différents domaines et d'éducation au développement durable. Et ce, depuis le plus jeune âge, puisque des écoles maternelles s'inscrivent dans cette démarche. A Beaumarchès, l'ensemble des élèves de la TPS au CM2 ont participé à l'opération.

Lundi 24 juin, des membres du jury des écoles fleuries composé de Chantal Laporterie, Jean-Pierre Guérin et du président des DDEN, Jean-Michel Ledogar, sont venus remettre aux 74 élèves de l'école de Beaumarchès, le prix « de découverte et protection de la biodiversité ».

De même, l'école a reçu un chèque cadeau de 100 €, des livres pour la bibliothèque, ainsi qu'un goûter.

Étaient présentes également, Madame Dubor, conseillère municipale et Madame Pagès, représentante des parents d'élèves.

Ce prix s'ajoute au label décerné à l'éco-école de Beaumarchès pour la neuvième année consécutive.